

L'Édito de Cédric HERITIER

Bonjour à toutes et à tous,
La première newsletter de l'année 2026 s'inscrit dans une période particulière, qui est propice à la conduite de travaux de réflexion sur des évolutions que l'on pourrait souhaiter dans notre champ de compétences, mais qui nous place également dans l'attente des orientations et des décisions qui permettront de mettre en œuvre effectivement des manières de faire repensées.
La fin d'année 2025 a une fois de plus mis sous tension la fonction financière métropolitaine dans son ensemble et au niveau national, l'adoption du projet de loi de finances 2026 via la procédure du 49.3 et sa promulgation le 19 février 2026 ont montré la difficulté de trouver des compromis budgétaires en situation de crise des finances publiques toujours plus aigües.
Les perspectives nationales s'annonçant durablement défavorables, la robustesse et l'agilité de nos processus financiers seront nécessairement éprouvés. Continuons à œuvrer collectivement pour leur renforcement.
Bonne lecture



L'actualité des finances et du contrôle de gestion



♦ Loi de finances - loi spéciale

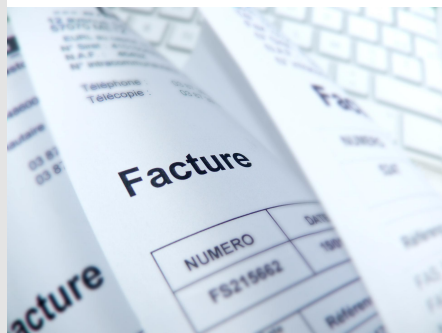
Pour la seconde année consécutive, le Parlement n'a pas voté la loi de finances avant la date couverte du 31 décembre. Il lui a donc fallu voter une loi spéciale le 23 décembre pour que l'État continue à fonctionner (levée de l'impôt, versement des dotations aux collectivités, recours à l'emprunt). Dans les premières semaines de janvier, constatant l'enlisement des débats, le gouvernement a finalement décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution, c'est-à-dire qu'il a soumis un texte aux députés, largement inspiré de celui voté par le Sénat en décembre. Le rejet des motions de censure déposées dans la foulée ont validé le vote de la loi de finances 2026. Celle-ci a été promulguée le 19 février après son examen par le Conseil Constitutionnel.

[Plus d'infos sur le sujet : cliquez ici](#)



♦ Cadres de facturation travaux dans Chorus

Depuis le printemps 2025, les projets de décomptes mensuels que nos titulaires de marchés de travaux doivent transmettre pour visa à nos maîtres d'œuvre sont déposés dans CHORUS PRO en cadre de facturation A4 pour le mandataire, A13 pour les co-traitants et A10 pour les sous-traitants. Les mandataires visent les demandes des co-traitants et de sous-traitants. In fine, les maîtres d'œuvre reçoivent les projets de décomptes mensuels dans leur espace CHORUS PRO, les visent et les déposent en cadre de facturation A15 à destination de la Métropole de Lyon.
La chaîne de transmission est donc complètement dématérialisée jusqu'à Grand Angle.
Depuis mars 2025, le nombre de factures Chorus reçues avec le cadre A15 s'élève à 175, tous budgets confondus.



♦ Les bonnes pratiques sur les factures à rejeter

Une attention particulière doit être portée au traitement d'une facture numérisée notamment si vous constatez que cette dernière n'est pas conforme. Il ne faut surtout pas la rejeter dans Grand Angle sans plus d'action de votre part car dans ce cas, son émetteur n'aura pas l'information de son rejet. Pour rappel, CHORUS PRO permet d'échanger avec les entreprises sur l'état d'avancement du traitement de leur facture. Elles sont informées que la facture a été liquidée, que le mandat a été émis et que le paiement a été effectué par le SGC. Avec une facture numérisée par le service courrier, aucun échange d'information n'est prévu. Il vous appartient donc d'informer l'entreprise émettrice lorsque vous rejetez une telle facture afin qu'elle puisse la réémettre et nous la retransmettre.
SGC : Service de Gestion Comptable (ancienne appellation : Trésorerie)



♦ Le guide de suivi financier des subventions de l'Agence de l'eau

Dans le cadre du suivi administratif et financier des subventions Agence de l'eau, un guide, réalisé par l'Unité Recettes externes est à votre disposition sur Comète.
Ce guide s'adresse à l'ensemble des services concernés par une subvention Agence de l'eau (Directions Ressources, chefs de projet, conducteurs d'opérations...).
Il répond aux questions les plus fréquemment posées pour le suivi des recettes Agence de l'eau. Dans ce guide, vous trouverez des informations sur l'inscription budgétaire, les obligations de communication sur la participation financière de l'Agence de l'eau, l'obtention d'un compte à la plateforme des aides de l'Agence de l'eau, les délais à respecter, les pièces à joindre pour votre demande de versement. Le guide vous indiquera également la rubrique où vous pourrez retrouver votre décision d'aide.

[Plus d'infos sur le sujet : cliquez ici](#)



♦ Une nouvelle version d'OPPM

Une nouvelle version d'OPPM a été installée le 4 février. Elle induit quelques changements dans l'ergonomie de l'outil au niveau des menus du projet. Elle permet également d'inclure les projets au statut "terminés" dans la recherche globale indexée, via l'utilisation d'un filtre spécifique.



♦ Taux de réalisation des recettes d'investissement

L'unité recettes externes suit attentivement tout au long de l'année la réalisation des recettes d'investissement en lien étroit avec les unités finances des directions opérationnelles.
En 2025, le taux de réalisation s'élève à 97,4%, soit 90,6M€ de recettes. Une belle mobilisation de tous au service des recettes !

L'actualité sur les tiers



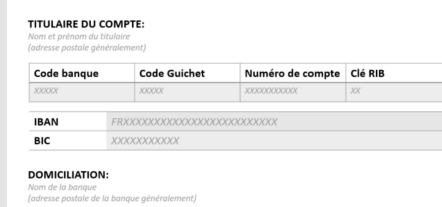
♦ Contrôles effectués par Trustpair

La Métropole utilise le service Trustpair afin de sécuriser les coordonnées bancaires de ses prestataires. Ce dispositif s'appuie sur plusieurs mécanismes de contrôle, parmi lesquels la procédure de contre-appel, qui est applicable uniquement aux personnes morales.
Lors de ce contre-appel, Trustpair contacte directement le prestataire concerné en lui demandant de confirmer les cinq derniers chiffres de son IBAN.
Pour garantir le bon déroulement de ces vérifications, il est fortement conseillé d'informer vos prestataires sur le fait qu'ils peuvent être contactés par Trustpair. Cette communication préalable permettra d'éviter toute méfiance ou blocage de leur part lors de l'appel.
En 2025, environ 1 600 contre-appels ont été réalisés par Trustpair pour le compte de la Métropole.



♦ Fiabilisation de la base des tiers

La base tiers Grand Angle a fait l'objet d'une mise à jour annuelle via les traitements d'obsolescence des tiers inactifs.
Cette opération vise à maintenir une base fiable et actualisée, en bloquant les tiers n'ayant plus d'activité financière récente. Ainsi :
Pour les personnes physiques : sont bloqués les tiers dont la dernière date de liquidation est antérieure au 31/12/2024 ;
Pour les personnes morales : sont bloqués les tiers dont la dernière date liquidation est datée d'avant le 31/12/2023.
Cette distinction permet d'adapter le critère d'inactivité en fonction de la nature du tiers.
Si un tiers est amené à être utilisé à nouveau, il convient de faire une demande de modification du tiers afin de le débloquer.



♦ Nouveau circuit pour la validation des références de paiement des tiers dans GDA

À compter de début mars 2026, les modalités de gestion des références bancaires vont évoluer. Jusqu'à présent, toute création ou modification d'une référence bancaire était liée à d'une demande de modification du tiers concerné. Désormais, les références bancaires feront l'objet d'un circuit autonome, distinct de la gestion des données du tiers. Une procédure de validation spécifique sera appliquée, indépendante de toute modification du tiers.



Parole d'expert



♦ Nouveau téléservice à la DIE (Direction Insertion & emploi)

La Direction de l'Insertion et de l'Emploi a lancé sa campagne de subventions 2026 dédiée aux actions d'insertion (RSA, RSI) dans l'outil Portail des Aides (PDA). Sylvie BURRI, gestionnaire programmation à la DIE et référente PDA nous partage son retour d'expérience sur le premier téléservice créé pour cette direction.

Quels était votre objectif en déployant ce nouveau service dans PDA ?

Notre objectif était de dématérialiser les démarches, de simplifier nos procédures et de gagner du temps dans le traitement des dossiers.

La mise en place de ce téléservice a-t-elle amélioré la qualité du service rendu ?

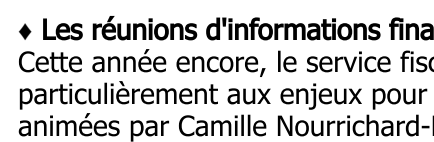
L'outil PDA s'est révélé être un outil fluide et intuitif, facilitant son appropriation par les agents. Il a notamment permis d'effectuer directement et en toute simplicité la recevabilité des pièces administratives.

Il a également permis d'extraire l'ensemble des données des demandes sous forme de tableaux. La campagne 2026 étant terminée, quels bénéfices concrets observez-vous pour les agents et pour les usagers ?

Cette campagne a permis de constater un gain de temps pour les usagers comme pour les agents malgré la nécessité d'un accompagnement initial pour certains porteurs de projets lors de la prise en main de l'outil. La suppression de la saisie des données dans des fichiers Excel a également permis de limiter fortement les risques d'erreurs.
Cette première campagne a fait ressortir quelques difficultés qui seront analysées afin d'apporter des ajustements lors de la prochaine campagne (exemple : relance des structures sur des modifications à apporter).



En bref



♦ Les réunions d'informations financières de la DFCG

Cette année encore, le service fiscalité et synthèse financière propose une information relative à la loi de finances 2026 et plus particulièrement aux enjeux pour la Métropole de Lyon. Deux réunions auront lieu les 3 et 12 mars, en présentiel et en visio, et seront animées par Camille Nourrichard-Ente. Le succès est au rendez-vous car les sessions se sont remplies très rapidement, tout est complet.



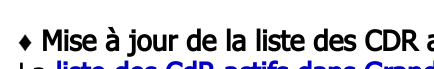
♦ Les Formations finances 2026 : de nouvelles dates sont définies

De nouvelles dates de formation sur les finances ont été fixées récemment. Retrouvez l'offre complète des formations organisées par la Direction des finances et du Contrôle de Gestion en consultant le [calendrier des formations finances 2026](#)



♦ Projet d'interface entre GDA et PDA

Le projet d'interface entre le Portail des Aides et Grand Angle est lancé. Pour en savoir plus sur ses objectifs et son calendrier, vous pouvez consulter le [support de la réunion de lancement](#) qui a eu lieu fin Janvier.



♦ Mise à jour de la liste des CDR actifs dans GDA

La [liste des CDR actifs dans Grand Angle](#), mise à disposition sous comète, a été actualisée en janvier 2026.



Un chiffre intéressant à connaître



♦ Nombre de factures en 2025

Le nombre de factures réceptionnées par la Métropole de Lyon en 2025 s'élève à 123 000 dont 95 % via Chorus.
Il est en légère baisse par rapport aux années précédentes (2021 : 142 500 factures / 2022 : 142 108 factures / 2023 : 138 472 factures / 2024 : 134 150 factures)



Mouvements au sein de la DFCG depuis octobre 2025



♦ Arrivées

Stéphanie VERICEL, gestionnaire budgétaire PPI depuis le 5 janvier 2026

Marie-Laure TOLINOS, gestionnaire budgétaire au service Budget et prospective depuis le 3 novembre 2025

♦ Départ

Aucun

Responsable de la publication

Anne Jestin, Directrice générale

Comité de rédaction

Nicole Bruneau, Louise Chalumeau, Stéphanie Comte, Jean-Baptiste Costaz, Armelle Cremille

Isabelle Durif, Franck Nova, Aurélie Scaramiglia, Margaux Vernaison

Conception graphique : Armelle Cremille

Pour toute question, suggestion ou remarque : finances@grandlyon.com